

Envoyé en préfecture le 30/06/2023

Reçu en préfecture le 30/06/2023

Publié le

S²LOW

ID : 064-216404228-20230628-DEL_23_06_28_04-DE



Commission Consultative des Services Publics Locaux

Rapport Annuel d'activité - 2022

Direction Générale des Services

I. **Objet et fonctionnement de la Commission : cadre réglementaire**

La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), constituée conformément à l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, assure les fonctions suivantes :

1. **Elle examine chaque année sur le rapport de son président :**

- Le rapport, mentionné à l'article L. 1411-3, établi par le délégataire de service public ;
- Les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, sur les services d'assainissement visés à l'article L. 2224-5 ;
- Un bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière ;
- Le rapport mentionné à l'article L. 1414-14 établi par le cocontractant d'un contrat de partenariat.

2. **Elle est consultée pour avis par l'assemblée délibérante sur :**

- Tout projet de délégation de service public, avant que l'assemblée délibérante ne se prononce dans les conditions prévues par l'article L. 1411-4 ;
- Tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de la régie ;
- Tout projet de partenariat avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant ne se prononce dans les conditions prévues à l'article L. 1414-2 ;
- Tout projet de participation du service de l'eau ou de l'assainissement à un programme de recherche et de développement, avant la décision d'y engager le service.

Le président de la commission consultative des services publics locaux présente à son assemblée délibérante, avant le 1er juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente. Dans les conditions qu'elle fixe, l'assemblée délibérante peut charger, par délégation, le Maire de saisir pour avis la commission des projets précités.

II. **La CCSPL à OLORON SAINTE-MARIE**

La CCSPL est obligatoire dans les communes de plus de 10 000 habitants comme le dispose l'article L1413-1 du CGCT. Par délibération du 15 juillet 2020, elle est composée de la façon suivante :

- Bernard UTHURRY, Maire, président de la CCSPL
- Membres élus :
 - o Anne BARBET,
 - o Sami BOURI,
 - o Patrick NAVARRO,
 - o Frédéric LOUSTAU,
 - o André LABARTHE.
- Représentants d'associations locales :
 - o Emmanuelle CARAVERA – Centre social Là Haüt,
 - o Monique ASSO – Fondation Pommé,
 - o Solange SALINAS – Restos du Cœur.

Au vu du champ de compétences et des délégations en cours à OLORON SAINTE-MARIE, la CCSPL est amenée à examiner :

1/ Les rapports annuels 2022 des délégataires de services publics suivants :

- Gestion du centre nautique de SOEIX – Association Foyer Rural de SOEIX Centre Nautique
- Fourrière municipale – SERVITRANS/SADT

2/ Les rapports annuels des services assurés en régie :

- Régie eau
- Régie assainissement

III. Réunion de la CCSPL

La CCSPL s'est réunie le 14 juin 2023.

Présents : Anne BARBET (Présidente) - Sami BOURI - André LABARTHE - Monique ASSO - Solange SALINAS - Frédéric GRAINDORGE (BASE NAUTIQUE SOEIX) - Vincent VELUT (BASE NAUTIQUE SOEIX) - Margot MOLINA (SADT/SERVITRANS) - Jean-Pierre HAURON (régie de l'eau) - Eric LASSALLE (régie de l'assainissement) - Laurent PARIS (DGS).

Excusés : Bernard UTHURRY - Patrick NAVARRO - Frédéric LOUSTAU - Emmanuelle CARAVERA

1. Rapport d'activités du Centre Nautique de SOEIX

Monsieur VELUT, directeur du Centre Nautique, a présenté le rapport :

Bilan d'activités 2022

Présentation

L'association Foyer de Soeix section Centre Nautique est délégataire des bâtiments et du Gîte de Soeix. L'association créée en 1983 est gérée par une équipe de bénévoles.

Organigramme

Secrétaire : EVERITT Françoise, Trésorier : LASSALLE Didier, Président : GRAINDORGE Frédéric.

Le fonctionnement est réalisé par un directeur, Vincent VELUT et du personnel qualifié saisonnier.

L'année 2022 a marqué la prise de fonction de Mr VELUT Vincent au poste de directeur en remplacement de Mr YPAS Claude parti à la retraite après plus de trente années aux commandes du Centre Nautique.

Bilan :

Retour à une année « post covid » sans interruption. Les activités ont repris à partir des vacances de pâques pour se clôturer aux vacances de toussaint. L'activité d'hébergement grâce au gîte de Soeix a, elle, subi une augmentation et un accroissement de sa période d'occupation qui s'étend maintenant tout au long de l'année avec bien sur des pics sur la période estivale.

La météo clémente sur l'année 2022 a permis de réaliser une bonne saison. Cette bonne saison est due notamment au retour des structures associatives, sportives et culturelles d'Oloron et du piémont, ainsi que de

régions limitrophes. Malgré une météo très avantageuse en termes de températures, le nombre de participants est en légère baisse. En cause, une campagne journalistique nationale alarmante sur les niveaux d'eau, alors qu'il était possible de naviguer tout au long de cet été chaud et sec.

L'activité phare reste le raft suivi du canoë hot dog, du kayak et de l'hydro speed. L'organisation et l'équilibre économique du centre sont liés à cette haute saison.

Un renouvellement important du matériel de navigation et de sécurité doit être envisagé chaque année pour se conformer aux règles fixées par nos tutelles.

Il apparaît depuis quelques années, une stabilité et une fidélisation de l'équipe encadrante, ce qui tend à démontrer de bonnes conditions de travail proposées tant sur la rémunération que l'organisation et le matériel professionnel.

Le club de Kayak de SOEIX-OLORON :

Depuis les « années covid », le club de kayak Soeix-Oloron a perdu quelques licenciés comme dans beaucoup de club associatif mais une nouvelle dynamique depuis l'année 2022 se met en place. Les créneaux piscine ont repris normalement aussi ce qui participe à un bon apprentissage de la pratique, création d'un petit bassin de slalom avec quelques portes de kayak pour améliorer la technique individuelle des licenciés.

Ce projet est réalisé par les membres du club, avec l'aide des services techniques de la ville pour l'encrage des poteaux supports.

La base nautique :

L'embellissement de la base nautique a connue une belle avancée avec la création d'un boudrome qui sert à tous les voisins du Foyer Rural. Des plantations ont été réalisées ainsi que l'aménagement d'une terrasse surplombant le Gave d'Aspe qui sera plus opérationnelle l'année prochaine dès que l'herbe aura repris racine.

En 2022, l'association a investi dans deux abris métalliques de la même couleur que les bâtiments existants. L'un destiné à accueillir le club de kayak qui sera plus autonome dans son fonctionnement, et l'autre pour l'amélioration d'une zone de nettoyage du matériel post activités.

Là aussi, les services techniques de la ville ont participé à l'implantation de plot béton pour l'armature de ces abris ainsi que l'électrification du club de kayak. Tout le montage a été réalisé par les bénévoles du Foyer Rural.

Le gîte :

Après trente ans d'utilisation, le gîte a besoin d'un rafraichissement. Les chauffages deviennent vieillissants et donc très énergivores, les soubassements des murs sont à reprendre, les linos sont rayés par utilisation et les volets qui ont déjà fait l'objet d'un changement par l'association il y a quelques années sont à repeindre.

Un point noir, déjà soulevé, est l'acoustique de la salle de réfectoire qui sert de temps en temps de salle de réunion de quartier.

L'association souhaiterait que ces travaux soient réalisés, même par tranche, dans les années futures car depuis 1992 seuls des petits travaux d'entretien régulier ont été effectués.

Les élus ont été sollicités pour lancer un programme de réhabilitation du gîte. Une réunion DSP a été réalisée sur place le 8 février 2023 et des travaux seront programmés selon un calendrier et un budget à définir (réunion automne 2023).

Travaux extérieurs :

Comme l'année dernière, des travaux d'envergure ont été réalisés sur la centrale DELORS-SARTHOU, sous le pont St Claire en centre-ville, ainsi que sur la centrale hydroélectrique EDF de SAINTE MARIE, impactant le fonctionnement estival de l'association.

Grâce à l'entente cordiale avec les acteurs de ces travaux, ces travaux ont eu peu de répercussion, laissant libre circulation aux activités. L'association reste toutefois attentive aux différents projets hydroélectriques sur les bassins de pratique.

D'autres travaux sont à surveiller durant cette année 2023, comme notamment le remplacement d'une buse d'eau pluviale sur la commune de Bidos (souhait d'être associés au dessin).

Souhait d'accueillir les personnes PMR par un aménagement à Bidos permettant un accès pour la sortie des pratiquants PMR.

Le délégataire demande l'avis de la CCSPL pour une augmentation de tarifs en raison de l'inflation et de l'augmentation des prix de l'énergie :

Activité	2022	2023
Rafting 2h30 adulte	26 €	26 €
Rafting 2h30 enfant	18 €	19 €
Rafting journée adulte	46 €	47 €
Rafting journée enfant	36 €	38 €
Hot dog 2h30 adulte	26 €	26 €
Hot dog 2h30 enfant	18 €	19 €
Hot dog journée adulte	46 €	47 €
Hot dog journée enfant	36 €	38 €
Journée multi adulte	46 €	47 €
Journée multi enfant	36 €	38 €
Hydrospeed 2h adulte	26 €	26 €
Hydrospeed 2h enfant	18 €	19 €
Kayak adulte	26 €	26 €
Kayak enfant	18 €	19 €
Kayak descente adulte	26 €	26 €
Kayak descente enfant	18 €	19 €
Gîte nuitée	16 €	18 €
Gîte ½ pension adulte	29 €	34 €
Gîte ½pension enfant	27 €	31 €
Gîte pension compl. adulte	41 €	43 €
Gîte pension compl. enfant	34 €	40 €

Les membres de la commission rendent un avis favorable à cette proposition.

Le rapport financier de l'année 2022 est remis. Il n'appelle aucun commentaire.

2. Rapport d'activité de SERVITRANS/SADT

Madame MOLINA, société SADT/SERVITRANS, a présenté le rapport : En 2022, l'entreprise est intervenue sur 8 véhicules :

- 4 ont été récupérés
- 4 ont été détruits (après une attente de 45 jours minimum).

	NB voitures récupérées	NB voitures détruites
2016	0	0
2017	3	15
2018	4	5
2019	9	5
2020	10	8
2021	4	9
2022	4	4

Il est rappelé que le coût de destruction des véhicules est à charge de la Commune (40 € par véhicule) soit 160 € pour l'année 2022.

Les factures 2022 ont été acquittées conformément aux tâches effectuées.

La CCSPL a examiné le rapport sans émettre d'avis particulier.

3. Rapport sur le prix et la qualité du service : régie de l'eau

Sur présentation de Monsieur HAURON, la CCSPL a examiné le rapport annuel sur le prix et la qualité du service et en a pris acte.

4. Rapport sur le prix et la qualité du service : régie de l'assainissement

Sur présentation de Monsieur LASSALLE, la CCSPL a examiné le rapport annuel sur le prix et la qualité du service et en a pris acte.